



Testament olographe en faveur de sa maitresse

Par Visiteur

Bonjour,
mon pere a fait un testament olographe en faveur de sa maitresse et a deposé celui ci sous enveloppe chez un notaire en 1998.

ce testament est un copié-collé d'une donation entre époux alors qu'il ne s'était pas remarié. il est écrit nulle part "ceci est mon testament".

je suis son fils unique et heritier reservataire.

suite au décès de mon pere, mon notaire m'a informé de la teneur du testament et m'a alors dit que celui ci n'est pas applicable en l'état (sa maitresse aurait plus de 60% de l'heritage selon les termes du testament).

J'aimerais savoir s'il existe une loi ou jurisprudence qui annulerai ce testament compte tenue du fait que c'est une copie de donation entre epoux entre gens non mariés, ou pour une autre raison.

Par Visiteur

Bonjour.

Je comprends bien votre demande.

Pour qu'un testament soit valable, il faut que le bénéficiaire soit déterminé d'une manière certaine.

Quand bien même, c'est une copie de la donation dite "au dernier vivant", cette donation est valable dès lors que "la maîtresse est clairement identifiée".

En revanche, là ou le notaire a raison, c'est que le testament ne peut nullement porter atteinte à votre reserve héréditaire qui est égale à la moitié de la succession.

Cordialement.